

## Relevé de vos comptes - n° 6

> Périodicité mensuelle

Relevé édité le 23 juin 2020

**Vos Comptes 24h/24** | Votre identifiant : 4954108733  
 > Internet<sup>(1)</sup>, appli tablette et mobile<sup>(2)</sup>  
 > Serveur vocal : 09 69 39 36 39 <sup>(3)</sup>

**Votre Service Clients** | > Téléphone : 36 39<sup>(4)</sup>  
 > Messagerie depuis votre Espace Client<sup>(1)</sup>  
 > Courrier : LA BANQUE POSTALE  
 45900 LA SOURCE CEDEX 9

**Votre conseiller** | Prendre un rendez-vous  
 > Téléphone : 09 69 39 00 01<sup>(3)</sup>

MLE COUTURIER CLEMENCE  
 LES AMARELLES APPARTEMENT 233  
 1 RUE DE LA PAIX  
 95160 MONTMORENCY

Les conditions générales du CCP et des produits d'équipement applicables aux particuliers évoluent au 1<sup>er</sup> octobre 2020. Retrouvez-les dès le 1<sup>er</sup> août 2020 sur [labanquepostale.fr](http://labanquepostale.fr)<sup>(1)</sup>, à la rubrique "produits de La Banque Postale - comptes bancaires - compte et services associés – compte bancaire" ou en vous adressant à votre Centre Financier. Ces modifications concernent notamment la possibilité de souscrire à la Formule de Compte dès 12 ans et la mise à disposition pour les cartes Réalys de la fonctionnalité Sans Contact.

L'absence de contestation écrite dans un délai de 2 mois vaut acceptation des modifications. En cas de désaccord, vous pouvez résilier les services concernés sans frais et selon les modalités prévues dans vos contrats. A défaut de résiliation, la modification s'appliquera.

## Situation de vos comptes au 22 juin 2020

Solde

CCP n° 62 874 62 N 033	<b>+ 3 713,74 €</b>
Livret A n° 113 5808505 M	<b>+ 10 163,40 €</b>

## Compte Courant Postal n° 62 874 62N 033

IBAN : FR87 2004 1010 1262 8746 2N03 341 | BIC : PSSTFRPPSCE

> Découvert autorisé au 22/06/2020 : 100,00 € (à régulariser sous 30 jours)

> Avantage FORMULE DE COMPTE : jusqu'à 1,50 € par trimestre, vos intérêts débiteurs ne vous sont pas facturés.

(Seuil en vigueur au 01/07/2010)

Date	Opérations	Débit (€)	Crédit (€)
	<b>Ancien solde au 22/05/2020</b>		<b>4 193,48</b>
25/05	ACHAT CB MONOPRIX 1241 22.05.20 CARTE NUMERO 666	11,97	
25/05	ACHAT CB FRANPRIX 22.05.20 CARTE NUMERO 666	26,30	
25/05	ACHAT CB Dyson SAS 21.05.20 CARTE NUMERO 666	349,00	
27/05	ACHAT CB E.LECLERC WEB 26.05.20 EUR 42,75 CARTE NO 666	42,75	
27/05	PRELEVEMENT DE BOUYGUES TELECOM BOU YGUES TELECOM REF : PAGPO100MTNXNX 06xxxxx881 IDENT : FR35ZZZ418323 MANDAT : BTAWOJ34JNV35	9,99	
28/05	VIREMENT DE MLE COUTURIER EVA SAC MAMAN REFERENCE : 0181149060018885		89,25
28/05	VIREMENT DE AMCOR FLEXIBLES SAINT M AUR SAS AMCOR FLEXIBLES ST 0146163411000010 REFERENCE : 0190149000002055		1 810,22

## Vos opérations CCP n° 62 874 62N 033 (suite)

Date	Opérations	Débit (€)	Crédit (€)
28/05	ACHAT CB TRAITEUR LA PI 27.05.20 CARTE NUMERO 666	9,20	
28/05	ACHAT CB LINVOSGES 19.05.20 CARTE NUMERO 666	11,40	
28/05	VIREMENT POUR COMPTE CHRISTOPHER CRAAD COMPTE FR7618206003726501855955771 SOSHAPE EVA REFERENCE : 0155149015523799	8,40	
29/05	CREDIT CARTE BANCAIRE CAROLL WEB 10.05.20 CARTE NUMERO 666		63,00
29/05	ACHAT CB PHARMACIE BENS 28.05.20 CARTE NUMERO 666	12,99	
29/05	ACHAT CB PICARD 155 28.05.20 CARTE NUMERO 666	17,90	
29/05	ACHAT CB CARREFOUR 28.05.20 CARTE NUMERO 666	45,95	
29/05	ACHAT CB Lancaster 28.05.20 CARTE NUMERO 666	178,50	
02/06	VIREMENT INSTANTANE DE MR OU MME COUTURIER MURI REFERENCE : 0307152007989947 PAYLIB ENTRE AMIS CEDXycNXhp DU 2020-05-31 A 16:48:20 MASQUES ET PILULIERS		147,85
02/06	ACHAT CB BIVEA 29.05.20 CARTE NUMERO 666	41,95	
02/06	ACHAT CB MATY VAD 01.06.20 CARTE NUMERO 666	69,92	
02/06	ACHAT CB Princesse Tam. 29.05.20 CARTE NUMERO 666	87,00	
02/06	VIREMENT POUR MLE COUTURIER CLEMENCE COMPTE 10011000201135808505M49 REFERENCE : 0155153020026594	340,00	
02/06	VIREMENT PERMANENT POUR BRUGEAUD PASCAL COMPTE FR7630003021550005047386777 REFERENCE : 0226154000811874 LOYER PARKING 4 RUE JEAN MONNET MON TMORENCY REFERENCE : 0226154000811874	90,00	
03/06	PRELEVEMENT DE BOUYGUES TELECOM BOU YGUES TELECOM REF : PAGP0100MVA7JE 09xxxx157 IDENT : FR35ZZZ418323 MANDAT : BTAWOJ38CXY80	17,99	
03/06	VIREMENT PERMANENT POUR COMPTE CHRISTOPHER CRA D COMPTE FR7618206003726501855955771 REFERENCE : 0226155000141276 LOYER APPARTEMENT REFERENCE : 0226155000141276	150,00	
04/06	ACHAT CB E.LECLERC WEB 03.06.20 EUR 32,35 CARTE NO 666	32,35	
04/06	ACHAT CB E.LECLERC 03.06.20 EUR 43,12 CARTE NO 666	43,12	
05/06	ACHAT CB E.LECLERC WEB 04.06.20 EUR 31,34 CARTE NO 666	31,34	
05/06	VIREMENT POUR COMPTE CHRISTOPHER CRAAD COMPTE FR7618206003726501855955771 RENAULT CLIO IV REFERENCE : 0155157026639419	332,69	
09/06	PRELEVEMENT DE EDF clients particul iers REF : Z014817935482 11408 1 SIMM 114 Numero de client : 6015680166 - Num ero de compte : xxx 004029891221 IDENT : FR47EDF001007 MANDAT : MM9760156801660001	30,71	
10/06	CHEQUE N° 3408039	120,00	
11/06	CARTE X5666 10/06/20 A 13H20 RETRAIT DAB LA BANQUE POSTALE	30,00	
11/06	ACHAT CB E.LECLERC WEB 10.06.20 EUR 12,16 CARTE NO 666	12,16	
11/06	ACHAT CB E.LECLERC WEB 10.06.20 EUR 58,98 CARTE NO 666	58,98	

## Vos opérations CCP n° 62 874 62N 033 (suite)

Date	Opérations	Débit (€)	Crédit (€)
15/06	ACHAT CB E.LECLERC 12.06.20 EUR 43,78 CARTE NO 666	43,78	
15/06	PRELEVEMENT DE MATMUT ROUEN REF : C 30M980001027257F 2661811B 0 0 2020061500005040020077322 IDENT : FR43ZZZ299936 MANDAT : SOC980001027257FMDT01	104,08	
16/06	VIREMENT DE GIE PARI MUTUEL URBAIN E1592224981851-3231269757-7187 VIREMENT PMU 3231269757 REFERENCE : 0190167000148030		26,36
17/06	VIREMENT INSTANTANE DE MR OU MME COUTURIER MURI REFERENCE : 0307168008786860 PAYLIB ENTRE AMIS CED2Ycuy84 DU 2020-06-16 A 19:45:59 MONTRE FETE DES MERES		69,92
18/06	VIREMENT DE MLE COUTURIER EVA CADEAU PAPA REFERENCE : 0181170050020709		55,56
18/06	VIREMENT DE SOGEC GESTION G-000006JI6W.X741.VIRO075435 X-tra Liquides C3 20 REFERENCE : 0181170024001033		1,65
18/06	ACHAT CB E.LECLERC WEB 17.06.20 EUR 75,37 CARTE NO 666	75,37	
19/06	VIREMENT DE GUEGAN CHRISTOPHER REFERENCE : 0190171000069024		33,30
19/06	ACHAT CB LAFUMA 18.06.20 CARTE NUMERO 666	111,11	
22/06	ACHAT CB E.LECLERC 18.06.20 EUR 40,85 CARTE NO 666	40,85	
22/06	ACHAT CB Philibert 19.06.20 CARTE NUMERO 666	66,60	
22/06	ACHAT CB CAROLL WEB 19.06.20 CARTE NUMERO 666	122,50	
	<b>Total des opérations</b>	<b>2 776,85</b>	<b>2 297,11</b>
	<b>Nouveau solde au 22/06/2020</b>		<b>3 713,74</b>

## Pour votre information

Épargnez à votre rythme !

Régulys est une solution souple et simple pour faire progresser votre épargne en douceur. Vous choisissez la date, la périodicité et le montant de votre versement et Régulys vous assure le transfert régulier du montant de votre choix vers un ou plusieurs de vos produits d'épargne ou de placement. Renseignez-vous auprès de votre Conseiller.

## Comptes d'Épargne

Date	Opérations	Débit (€)	Crédit (€)
<b>■ Livret A n° 113 5808505 M</b> IBAN : FR55 1001 1000 2011 3580 8505 M49   BIC : PSSTFRPPCNE			
<b>Ancien solde au 22/05/2020</b>			<b>9 823,40</b>
01/06	VIREMENT DE MLE COUTURIER CLEMENCE DATE DE VALEUR 01 06 2020		340,00
<b>Nouveau solde au 22/06/2020</b>			<b>10 163,40</b>

(1) Coût de connexion selon le fournisseur d'accès. (2) Coût de connexion et de communication selon le fournisseur d'accès ou l'opérateur de téléphonie mobile. (3) Prix d'un appel local. (4) Service 0,15 € / min. + prix d'un appel.

Conformément à la réglementation en vigueur, La Banque Postale, comme tout établissement de crédit, est adhérente au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR).

Vous trouverez ci-dessous une fiche d'Information générale sur la protection et la garantie de vos dépôts.

Nous vous invitons à vous reporter au site [www.garantiedesdepots.fr](http://www.garantiedesdepots.fr) ou à contacter La Banque Postale au 09 69 39 99 98 (service gratuit + prix appel).

### Informations générales sur la protection des dépôts

<b>La protection des dépôts effectués auprès de La Banque Postale est assurée par :</b>	Fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR)
<b>Plafond de protection :</b>	100 000 € par déposant et par établissement de crédit (1)
<b>Si vous avez plusieurs comptes dans le même établissement de crédit :</b>	Tous vos dépôts enregistrés sur vos comptes ouverts dans le même établissement de crédit entrant dans le champ de la garantie sont additionnés pour déterminer le montant éligible à la garantie ; le montant de l'indemnisation est plafonné à 100 000 € (1)
<b>Si vous détenez un compte joint avec une ou plusieurs autres personnes :</b>	Le plafond de 100 000 € s'applique à chaque déposant séparément. Le solde du compte joint est réparti entre ses cotitulaires ; la part de chacun est additionnée avec ses avoirs propres pour le calcul du plafond de garantie qui s'applique à lui (2)
<b>Autres cas particuliers</b>	Voir note (2)
<b>Délai d'indemnisation en cas de défaillance de l'établissement de crédit :</b>	Sept jours ouvrables (3)
<b>Monnaie de l'indemnisation :</b>	Euro
<b>Correspondant :</b>	Fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR) 65 rue de la Victoire – 75009 Paris Tél : 01 58 18 38 08 Courriel : <a href="mailto:contact@garantiedesdepots.fr">contact@garantiedesdepots.fr</a>
<b>Pour en savoir plus :</b>	Reportez-vous au site internet du FGDR : <a href="http://www.garantiedesdepots.fr/">http://www.garantiedesdepots.fr/</a>
<b>Accusé de réception par le déposant :</b> Lorsque ce formulaire est joint ou intégré aux conditions générales ou aux conditions particulières du projet de contrat ou convention, il est accusé réception à l'occasion de la signature de la convention.	
<b>Il n'est pas accusé réception à l'occasion de l'envoi annuel du formulaire.</b>	

#### Informations complémentaires :

**(1) Limite générale de la protection :** Si un dépôt est indisponible parce qu'un établissement de crédit n'est pas en mesure d'honorer ses obligations financières, les déposants sont indemnisés par un système de garantie des dépôts. L'indemnité est plafonnée à 100 000 € par personne et par établissement de crédit. Cela signifie que tous les comptes créditeurs auprès d'un même établissement de crédit sont additionnés afin de déterminer le montant éligible à la garantie (sous réserve de l'application des dispositions légales ou contractuelles relatives à la compensation avec ses comptes débiteurs). Le plafond d'indemnisation est appliqué à ce total. Les dépôts et les personnes éligibles à cette garantie sont mentionnés à l'article L.312-4-1 du code monétaire et financier (pour toute précision sur ce point, voir le site internet du fonds de garantie des dépôts et de résolution).

Par exemple, si un client détient un compte d'épargne éligible (hors livret A, Livret de Développement Durable et Solidaire et Livret d'Épargne Populaire) dont le solde est de 90 000 € et un compte courant dont le solde est de 20 000 €, l'indemnisation sera plafonnée à 100 000 €.

**(2) Principaux cas particuliers :** Les comptes joints sont répartis entre les cotitulaires à parts égales, sauf stipulation contractuelle prévoyant une autre clé de répartition. La part revenant à chacun est ajoutée à ses comptes ou dépôts propres et ce total bénéficie de la garantie jusqu'à 100 000 €.

Les comptes sur lesquels deux personnes au moins ont des droits en leur qualité d'indivisaire, d'associé d'une société, de membre d'une association ou de tout groupement similaire, non dotés de la personnalité morale, sont regroupés et traités comme ayant été effectués par un déposant unique distinct des indivisaires ou associés.

Les comptes appartenant à un Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée (EIRL), ouverts afin d'y affecter le patrimoine et les dépôts bancaires de son activité professionnelle, sont regroupés et traités comme ayant été effectués par un déposant unique distinct des autres comptes de cette personne.

Les sommes inscrites sur les Livrets A, les Livrets de Développement Durable et Solidaire - LDDS - et les Livrets d'Épargne Populaire - LEP - sont garanties indépendamment du plafond cumulé de 100 000 € applicable aux autres comptes. Cette garantie porte sur les sommes déposées sur l'ensemble de ces livrets pour un même titulaire ainsi que les intérêts afférents à ces sommes dans la limite de 100 000 € (pour toute précision voir le site internet du fonds de garantie des dépôts et de résolution). Par exemple, si un client détient un livret A et un LDDS dont le solde est de 30 000 € et un compte courant dont le solde est de 90 000 €, l'indemnisation sera plafonnée à 120 000 €.

Certains dépôts à caractère exceptionnel (somme provenant d'une transaction immobilière réalisée sur un bien d'habitation appartenant au déposant ; somme constituant la réparation en capital d'un dommage subi par le déposant ; somme constituant le versement en capital d'un avantage-retraite ou d'un héritage) bénéficient d'un rehaussement de la garantie au-delà de 100 000 €, pendant une durée limitée à la suite de leur encaissement (pour toute précision sur ce point, voir le site internet du fonds de garantie des dépôts et de résolution).

**(3) Indemnisation :** Le Fonds de garantie des dépôts et de résolution met l'indemnisation à disposition des déposants et bénéficiaires de la garantie, pour les dépôts couverts par celle-ci, sept jours ouvrables à compter de la date à laquelle l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution fait le constat de l'indisponibilité des dépôts de l'établissement adhérent en application du premier alinéa du I de l'article L. 312-5 du code monétaire et financier. Ce délai de sept jours ouvrables sera applicable à compter du 1er juin 2016 ; jusqu'à cette date, ce délai est de vingt jours ouvrables.

Ce délai concerne les indemnisations qui n'impliquent aucun traitement particulier ni aucun complément d'information nécessaire à la détermination du montant indemnisable ou à l'identification du déposant. Si un traitement particulier ou un complément d'information sont nécessaires, le versement de l'indemnisation intervient aussitôt que possible.

La mise à disposition se fait, au choix du Fonds de garantie des dépôts et de résolution :

- soit par l'envoi d'une lettre-chèque en recommandé avec avis de réception,
- soit par mise en ligne des informations nécessaires sur un espace internet sécurisé, ouvert spécialement à cet effet par le Fonds et accessible à partir de son site officiel (cf. ci-après), afin de permettre au bénéficiaire de faire connaître le nouveau compte bancaire sur lequel il souhaite que l'indemnisation lui soit versée par virement.

**(4) Autres informations importantes :** Le principe général est que tous les clients, qu'ils soient des particuliers ou des entreprises, que leurs comptes soient ouverts à titre personnel ou à titre professionnel, sont couverts par le FGDR. Les exceptions applicables à certains dépôts ou à certains produits sont indiquées sur le site internet du FGDR. Votre établissement de crédit vous informe sur demande si ces produits sont garantis ou non. Si un dépôt est garanti, l'établissement de crédit le confirme également sur le relevé de compte envoyé périodiquement et au moins une fois par an.

# BON À SAVOIR

## ■ COMMENT FAIRE OPPOSITION EN CAS DE PERTE OU DE VOL DE VOS MOYENS DE PAIEMENT ?

Appelez immédiatement le 09 69 39 99 98 <sup>(1)</sup> du lundi au vendredi de 8h à 20h, le samedi de 8h à 12h ou le 3639 <sup>(2)</sup> 24h/24 et 7j/7 <sup>(3)</sup>.

**A défaut, pour vos cartes de paiement et de retrait vous pouvez contacter le serveur interbancaire de mise en opposition des cartes 7j/7 et 24h/24 au 0 892 705 705<sup>(4)</sup>.**

**IMPORTANT : DANS TOUS LES CAS, CONFIRMEZ VOTRE OPPOSITION PAR ÉCRIT  
DANS LES 48 HEURES À VOTRE SERVICE CLIENTS.**

Vous pouvez également effectuer votre déclaration au guichet d'un bureau de poste.

## ■ QUELLES GARANTIES POUR VOS DÉPÔTS ?

Le Fonds de Garanties des Dépôts et de Résolution vous assure en cas de faillite de La Banque Postale, sur les dépôts effectués sur vos comptes et livrets bancaires (CCP, CAT, CSL, CEL, PEL, Optimys PEL, Livret Jeune, Livret B, PEP, Compte d'attente) dans la limite de 100 000 euros par personne. Le plafond de 100 000 euros s'applique à chaque déposant en cas de compte joint et à hauteur de vos encours sur les Livrets A, LDD et/ou LEP.

## ■ UN DIFFÉREND OU UNE DIFFICULTÉ DANS L'EXÉCUTION D'UNE DEMANDE ?

- Si vous rencontrez une difficulté dans l'exécution d'une demande ou d'une opération en cours ou si vous souhaitez déposer une réclamation, vous pouvez vous adresser à votre bureau de Poste ou contacter votre Service Clients par courrier à l'adresse indiquée au recto de ce relevé, ou par téléphone au 09 69 39 99 98 <sup>(1)</sup> – numéro dédié à la bonne exécution du contrat et aux réclamations – ou par messagerie sécurisée depuis votre Espace Client du site [labanquepostale.fr](http://labanquepostale.fr). La Banque Postale s'engage à répondre dans les meilleurs délais et au plus tard sous 10 jours ouvrables à partir de la réception de la réclamation.
- En cas de désaccord avec la réponse apportée, vous pouvez déposer un recours à l'adresse suivante :

**La Banque Postale  
Service Relation Recours  
11 rue Bourseul  
75900 PARIS CEDEX 15**

- Si vous n'avez pas eu de réponse à une demande écrite dans un délai de 2 mois ou si la réponse apportée ne vous satisfait pas, vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur de La Banque Postale. Le Médiateur exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre de la Charte de la Médiation disponible auprès du Service Clients de La Banque Postale et dans les bureaux de poste. Le Médiateur facilitera la recherche d'une solution amiable.

**Le Médiateur de La Banque Postale  
115 Rue de Sèvres Case Postale G 009  
75275 PARIS CEDEX 06**

ou sur le site Internet : <https://mediateur.grouperlaposte.com/>

- En cas de souscription en ligne d'un produit ou service, vous pouvez également recourir à la plateforme européenne de Règlement en Ligne des Litiges (RLL) sur le site Internet : <https://ec.europa.eu/consumers/odr>



Ce document a été imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement, conformément à nos engagements de banque responsable et respectueuse de notre environnement.

(1) Appel non surtaxé.

(2) Service 0,15 € TTC/minute + prix d'un appel. Pour accéder à ce service depuis l'étranger composer le + 33 1 45 45 36 39 (coût d'une communication internationale pour la France).

(3) Pour les chèques, du lundi au vendredi (8h à 20h) le samedi (8h à 12h).

(4) Service 0,35 € TTC + prix d'un appel.